



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-SIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

A56/61 (Projet)  
23 mai 2003

---

## Deuxième rapport de la Commission A

(Projet)

La Commission A a tenu ses deuxième, troisième, quatrième et cinquième séances les 22 et 23 mai 2003 sous la présidence du Dr J. Larivière (Canada). Lors de la cinquième séance, le Dr Y. Seignon (Bénin) a ensuite pris la présidence *ad interim*.

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter les deux résolutions ci-jointes relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

14. Questions techniques et sanitaires

14.18 Conférence internationale d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires :  
vingt-cinquième anniversaire

Une résolution

14.1 Maladies tropicales, y compris la campagne panafricaine d'éradication de la  
mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase

Une résolution intitulée :

- Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase

**Point 14.18 de l'ordre du jour**

**Conférence internationale d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires: vingt-cinquième anniversaire**

La Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires ;<sup>1</sup>

Rappelant, en s'en félicitant rétrospectivement, la Déclaration adoptée à la Conférence internationale sur les soins de santé primaires, tenue à Alma-Ata en 1978, qui faisait des soins de santé primaires la clé de l'instauration de la santé pour tous ;

Tenant compte de l'objectif de la santé pour tous fixé par l'OMS et reconnaissant les progrès réalisés par les pays pour faire des politiques et des programmes de soins de santé primaires un élément essentiel de leurs systèmes de santé, tout en notant qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de la santé pour tous ;

Consciente du dévouement, de l'esprit d'initiative et de l'engagement en faveur de la santé pour tous dont ont fait preuve les Etats Membres, les organisations du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ;

1. PRIE les Etats Membres :

- 1) de faire en sorte que le développement des soins de santé primaires bénéficie de ressources suffisantes pour contribuer à la réduction des inégalités en matière de santé ;
- 2) de renforcer les ressources humaines à l'appui des soins de santé primaires afin d'atténuer la charge de plus en plus lourde des maladies ;
- 3) de soutenir la participation active des communautés locales et des associations bénévoles aux soins de santé primaires ;
- 4) d'encourager la recherche afin de mettre au point des méthodes efficaces pour superviser et renforcer les soins de santé primaires et relier cette action à l'amélioration générale du système de santé ;

2. PRIE le Directeur général :

- 1) de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration d'Alma-Ata en convoquant une réunion à laquelle toutes les parties prenantes apporteront leur contribution pour analyser les enseignements des 25 années écoulées, réexaminer les définitions et les stratégies et dégager les futures orientations stratégiques pour les soins de santé primaires ; et de prêter appui à la

---

<sup>1</sup> Document A56/27.

réunion en procédant préalablement à un examen approfondi des succès et des échecs, ainsi que des facteurs qui agissent sur les soins de santé primaires ;

2) de continuer à prendre en compte les principes des soins de santé primaires dans les activités de tous les programmes de l'OMS pour veiller à la mise en oeuvre des stratégies qui permettront d'atteindre les objectifs de développement fixés par les Nations Unies dans la Déclaration du Millénaire et donner suite aux recommandations de la Commission Macroéconomie et Santé, en s'assurant qu'elles respectent les principes des soins de santé primaires ;

3) de faire rapport sur les progrès réalisés à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé par le truchement du Conseil exécutif lorsqu'il se réunira pour sa cent treizième session.

**Point 14.1 de l'ordre du jour**

**Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase**

La Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur la campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase ;<sup>1</sup>

Reconnaissant que les douleurs, les souffrances et la mortalité dues à la trypanosomiase menacent quotidiennement plus de 60 millions d'habitants de 37 pays d'Afrique subsaharienne, dont 22 comptent parmi les pays les moins avancés ;

Consciente que la trypanosomiase, qui est cause de pertes annuelles estimées à US \$4,5 milliards, est l'un des principaux obstacles au développement socio-économique en Afrique, parce qu'elle affecte gravement la santé de l'être humain et du bétail, qu'elle limite l'utilisation des sols, qu'elle est source de pauvreté et qu'elle perpétue le sous-développement sur le continent africain ;

Notant que l'éradication de la mouche tsé-tsé contribuerait dans une large mesure à améliorer le bien-être de l'homme et la productivité des cultures et du bétail et à réduire la pauvreté rurale sur le continent africain ;

Constatant d'autre part que l'adoption d'une approche multisectorielle pour les programmes d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase a réussi dans le passé à faire reculer de manière radicale la trypanosomiase bovine et la trypanosomiase humaine ;

Estimant par conséquent que l'éradication de la mouche tsé-tsé, qui transmet la maladie à l'homme et à l'animal, est la seule solution efficace et durable contre la maladie ;

Tenant compte des décisions AHG/156 (XXXVI) du 12 juillet 2000 et AHG/169 (XXXVII) du 11 juillet 2001 prises par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)<sup>2</sup> de débarrasser l'Afrique de la mouche tsé-tsé, et de leur adhésion au Plan d'action de l'OUA pour la campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase et de leur engagement en faveur de ce plan ;

Consciente que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans son rapport au Conseil économique et social des Nations Unies, le 25 juillet 2001, a reconnu la réalité du problème de la trypanosomiase et a demandé à tous les Etats Membres, aux organisations du système des Nations Unies et à la communauté internationale d'appuyer sans réserve la campagne de l'OUA ;

---

<sup>1</sup> Document A56/9.

<sup>2</sup> Devenue l'Union africaine.

Accueillant avec satisfaction la résolution GC (45)/RES/12 adoptée en septembre 2001 par la Quarante-Cinquième Conférence générale de l'Agence internationale de l'Energie atomique, qui appuie la campagne de l'OUA et invite les Etats Membres à apporter un soutien technique, financier et matériel aux Etats africains dans leurs efforts pour éradiquer la mouche tsé-tsé ;

Notant que la campagne a été officiellement lancée à Ouagadougou le 5 octobre 2001 ;

Prenant acte également de l'adoption par la Conférence de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture à sa trente et unième session (2-13 novembre 2001) d'une résolution demandant à la FAO de soutenir les Etats Membres africains dans leurs efforts pour éradiquer la mouche tsé-tsé et, en particulier, d'aider à mener la campagne de l'OUA ;

Rappelant la résolution WHA50.36 sur la trypanosomiase africaine, et se félicitant des efforts importants déployés conjointement par l'OUA, la FAO, l'AIEA et l'OMS par l'intermédiaire du Programme de lutte contre la trypanosomiase africaine pour trouver, dans la perspective du développement durable, des solutions aux problèmes causés par la trypanosomiase humaine et animale ;

Réaffirmant que l'OMS est résolue à mobiliser et à rationaliser ses activités contre la trypanosomiase, en particulier pour soutenir les activités de surveillance et de lutte, en coopération avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires, y compris le secteur privé ;

1. SE FELICITE de l'initiative de l'OUA d'éradiquer la mouche tsé-tsé en Afrique comme une étape essentielle dans la lutte contre la trypanosomiase et d'éliminer la menace que représente cette maladie pour la santé des populations africaines ;
2. SALUE les efforts actuellement déployés par l'OMS et d'autres partenaires, y compris le secteur privé, pour surveiller et combattre la maladie et appliquer un programme visant à éliminer la trypanosomiase africaine en tant que problème de santé publique, efforts qui contribuent à la lutte mondiale contre cette maladie ;
3. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres et les organisations internationales compétentes à soutenir les Membres africains dans leurs efforts pour éradiquer la mouche tsé-tsé, et en particulier le Plan d'action de l'OUA pour la campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase ;
4. PRIE le Directeur général de présenter un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la présente résolution au Conseil exécutif à sa cent treizième session et à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =